

Radiologues : un projet pour une nouvelle imagerie médicale libérale



© 2017 Les Echos Publishing

Deux dispositions récentes ont entraîné le mécontentement de la profession. La dernière loi de financement de la Sécurité sociale autorise désormais l'Assurance maladie à procéder unilatéralement à des baisses tarifaires. Et le coefficient Z, supplément spécifique aux radiologues, a été supprimé. Un recours devant le Conseil d'État pour abroger ces deux dispositions est d'ailleurs toujours en cours. Sans compter les baisses tarifaires qui s'élèvent à plus de 900 millions d'euros en 10 ans.

Pour préparer un avenir plus positif, la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR) a rédigé un projet qui fera l'objet cet été d'une concertation auprès des praticiens libéraux qui seront incités à l'enrichir, pour une présentation du texte définitif lors des journées françaises de la radiologie à la mi-octobre.

Ce texte prévoit d'ores et déjà de passer de 12 IRM par million d'habitants (taux actuellement affiché en France) à 20 IRM, soit la moyenne européenne. Il propose aussi la pérennisation de l'organisation de proximité du dépistage du cancer du sein, qui nécessite que le maillage territorial en imagerie soit solide. Or, dans certains départements comme le Val d'Oise, près de 50 % des cabinets de proximité ont fermé

en 4 ans. Le plan préconise également de valoriser l'imagerie interventionnelle, de rendre opposable la « charte pour une téléradiologie de qualité » édictée par le Conseil professionnel de la radiologie (G4) et l'Ordre des médecins, et enfin de sortir les actes de dépistage de l'enveloppe financière de la radiologie.

© 2017 Les Echos Publishing